



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 13 juin 2023, à 20 h, au 955, rue de l'Église.

Sont présents : Richard Bellemare, maire
Myriam Lambert-Dumas, conseillère
Gilles Boisvert, conseiller
Jérôme Pagé, conseiller
Valérie Caron, conseillère
Louis-Gabriel Bélanger, conseiller
Gaétan Laliberté, conseiller

* * * * *

2023-233

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Selon l'Art. 176.2.2 de la loi, Richard Bellemare, maire, fait état de la situation financière de la Municipalité ainsi que les faits saillants et réalisations 2022.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Municipalité a enregistré un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales s'élevant à 163 621 \$. Ce dernier est principalement dû à des modifications de taxes, à la réception de subventions non budgétées, aux revenus tirés des activités de loisirs ainsi qu'aux intérêts sur nos placements. Toutefois, il est à noter que les charges ont été supérieures au budget dû à de nombreux enjeux dont la Municipalité a dû faire face en cours d'année.

Au niveau plus technique, nous enregistrons un excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2022 s'élevant à 513 015\$ ainsi qu'un excédent de fonctionnements affecté de 138 329\$ pour la même date. L'endettement total net à long terme est de 1 721 654\$ au 31 décembre 2022.

En bref, le sommaire d'exercice se terminant au 31 décembre 2022 indique des revenus de fonctionnement s'élevant à 2 862 237\$ et des charges de 2 680 013\$ dégageant ainsi un montant de 182 224\$ avant les éléments de conciliation à des fins fiscales et excluant la charge d'amortissement de nos activités 2022. Malgré les turbulences qui ont chamboulé la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly en 2022, le travail des employés et du conseil municipal pour maintenir l'organisation doit être souligné.

La situation financière de la Municipalité est enviable, mais la prudence est de mise. L'inflation, les investissements urgents ainsi que la réalisation du projet d'eau-égout sont des facteurs à considérer dans l'évolution de notre situation financière d'ici 2026. Les surplus seront affectés dans nos investissements urgents pour permettre la mise à jour de nos priorités avant la réalisation du projet d'eau-égout.

Les états financiers 2022 ont été audités par la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. en date du 14 mars 2023 et le rapport ne contient aucune réserve. Une lettre de recommandation (accessible) a été déposée le 11 avril 2023.

* * * * *



Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
Vraie Copie certifiée conforme
Le 15 juin 2023

Raphaël Rioux, dma
Directeur général et Greffier-Trésorier